

Procès-verbal

De la **session extraordinaire** du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 8 janvier 2011 à 10h00 à la salle municipale, 1380, route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Pierre Charron, district 1

Monsieur Stéphane Breault, district 2

Madame Manon Desnoyers, district 3

Madame Jocelyne Larose, district 4

Monsieur Lucien Thibodeau, district 5

Madame Danielle Desrochers, district 6

Formant quorum, sous la présidence de monsieur *Marcel Jetté, maire*

Le maire constate et certifie que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation à cette session extraordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ledit avis a été dûment signifié à tous les membres du Conseil et fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour:

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

11-01X-01

1.1 Nomination d'une secrétaire d'assemblée

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire trésorier, Monsieur Claude Arcoragi a été dispensé de l'exercice de ses fonctions par la résolution #10-11x-651;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'emploi de Monsieur Yves Beauchamp, secrétaire trésorier adjoint a pris fin le 31 décembre 2010, suivant la résolution #10-09x-526;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un secrétaire pour dresser le procès-verbal de la présente séance du conseil municipal;

*En conséquence de ce qui précède,
Il est proposé par Jean-Pierre Charron
appuyé par Stéphane Breault
et résolu unanimement que :*

Madame Diane Desjardins soit nommée secrétaire pour rédiger le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 8 janvier 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire reçoit le serment d'usage de madame Diane Desjardins pour le mandat de secrétaire d'assemblée.

11-01X-02

1.2 Adoption de l'ordre du jour du 8 janvier 2011

*Il est proposé par Manon Desnoyers
Appuyé par Danielle Desrochers*

Et résolu

Que l'ordre du jour du 8 janvier 2011 est accepté.

ADOPTÉE

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période des questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

3. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

11-01X-03

3.1 Embauche d'un directeur général par intérim

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire trésorier, Monsieur Claude Arcoragi a été dispensé de l'exercice de ses fonctions par la résolution #10-11x-651;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'emploi de Monsieur Yves Beauchamp, secrétaire trésorier adjoint a pris fin le 31 décembre 2010, suivant la résolution #10-09x-526;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, pour exercer les fonctions qui sont dévolues à un tel officier en vertu du Code municipal et de la législation applicable;

En conséquence de ce qui précède,

Il est proposé par Jocelyne Larose
appuyé par Jean-Pierre Charron
et résolu unanimement

Article 1

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

Article 2

Madame Diane Desjardins est nommée directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Sainte-Julienne, à compter de ce jour.

Article 3

Les conditions de travail et de rémunération de madame Diane Desjardins sont établies suivant le contrat entre la municipalité de Sainte-Julienne et Solution DiG inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11-01X-04

3.2 Contrat avec Solution DiG inc.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a nommé madame Diane Desjardins directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les services de madame Diane Desjardins à la municipalité de Sainte-Julienne sont fournis par Solution DiG inc;

En conséquence de ce qui précède,

Il est proposé par Manon Desnoyers
appuyé par Danielle Desrochers
et résolu que

Article 1

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Article 2

Les services de Solution DiG inc. sont retenus par la municipalité de Sainte-Julienne suivant les termes et conditions du contrat convenu entre les parties, et dont une copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

Article 3

Le maire de la Municipalité est mandaté pour signer ce contrat, ainsi que pour signer tous les autres documents afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11-01X-05

3.3 AUTORISATION DE SIGNATURES

*Il est proposé par Jocelyne Larose
appuyé par Manon Desnoyers
et résolu unanimement*

QUE les personnes autorisées à signer les chèques et effets dans ledit compte bancaire soient :

*Le maire monsieur Marcel Jetté
Le maire suppléant
Et Diane Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière par
intérim*

*QUE les signatures d'au moins deux (2) desdits représentants
apparaissent au bas de chacun des chèques ou effets.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. LEVÉE D'ASSEMBLÉE

11-01X-06

4.1 Levée de l'assemblée extraordinaire du 8 janvier 2011

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est terminé;

*Il est proposé par Manon Desnoyers
Appuyé par Danielle Desrochers
Et résolu :*

QUE l'assemblée extraordinaire du 8 janvier 2011 est levée.

ADOPTÉE

*Marcel Jetté
Maire*

*Diane Desjardins
Directrice général et
secrétaire trésorière p.i.*